

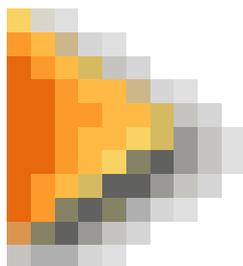
<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article128>



Elections professionnelles académiques anticipées 2004

La responsabilité des élus du SNES

- Technique - Archives - Catégories -



Date de mise en ligne : mardi 27 janvier 2004

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Ce que font les élus du SNES

La défense des cas individuels permet toujours de défendre les statuts de tous. Pas une CAPA ne se tient sans que les élus du SNES fassent une déclaration préalable qui restitue le contexte général de la politique dans lequel se déroule cette CAPA et qui rappelle nos exigences.

- Intervenir sur la notation des collègues, c'est très souvent combattre la volonté de soumettre notre métier - dont nous entendons rester les concepteurs - à des modes, des conformismes ou des autoritarismes locaux.
- Dénoncer l'implantation de postes à cheval au moment de la phase intra, c'est mettre en cause une vision simplement gestionnaire de l'acte d'enseigner.
- Exiger le respect du décret pour les TZR, c'est défendre les respects de la qualification et du statut.
- Vérifier les barèmes, c'est informer et défendre les collègues ; c'est garantir le respect de la transparence, des droits de tous et de l'équité de traitement.
- Etudier les demandes de congés de formation, c'est revendiquer la création de postes de titulaires remplaçants en nombre suffisant, pour que le droit à la formation continue soit respecté.
- Préparer chaque CAPA collectivement, c'est contrôler les choix de l'administration, prévenir l'arbitraire et l'autoritarisme, faire rectifier des erreurs, faire respecter nos droits individuels et collectifs.

La responsabilité des élus du SNES

- Les élus du SNES défendent les collègues à titre individuel et collectif, dans le respect de la transparence, des droits de tous et de l'équité. Ils les informent de leur action. Ils sont à l'initiative de vœux soumis au vote de la CAPA.
- Les élus du SNES ne sont pas les auxiliaires administratifs du Recteur, mais les représentants de tous les personnels.